Bulletin d'informations municipales

JANVIER 2015 - N° 15

Longages

Longages
au cœur de la Haute-Garonne
PAYS DU VOLVESTRE

Bonne année 2015
au service de tous !

Une année s'achève avec son lot de tribulations, de joies et de déceptions, une autre s'annonce pleine de promesses mais aussi d'incertitudes.

Sur le plan économique, l'année 2015 sera très difficile. La baisse significative et historique des dotations de l'Etat et le coût lié à la réforme des rythmes scolaires qui nous a été imposée et dont nous ne connaîtrons le coût réel qu'à la fin de l'année scolaire, étrangle considérablement notre commune.

Malgré tout, dans ce climat de contrainte budgétaire, nous continuerons à maintenir nos engagements, mais nous serons obligés de faire des choix drastiques afin de permettre la maîtrise de la fiscalité et le maintien des services que nos concitoyens sont en droit d'attendre.

Au cours de cette mandature, nous devrons jouer encore plus la carte de l'intercommunalité qui doit être le dénominateur commun pour créer des synergies avec les communes voisines, tout en diminuant significativement les dépenses d'équipements.

Longages accueille tous les vendredis son « marché de la halle » qui se veut intergénérationnel et convivial. Notre seule ambition, apporter plus à nos concitoyens et dynamiser notre centre ville. Nous avons posé la greffe et nous comptons sur votre aide pour qu'elle prenne.

En 2015, prenons de nouvelles résolutions et ayons le bon réflexe « vert » du tri sélectif afin d'améliorer définitivement nos habitudes en apportant massivement le verre vers les containers spéciaux que la Communauté de Communes Garonne Louge veut multiplier sur différents secteurs du village. Si nous adoptons de nouvelles pratiques, nos poubelles seront moins encombrées et nous ferons baisser les coûts de ramassage.

Sur le plan politique, la réforme territoriale va entraîner des changements très importants quel que soit le résultat des décisions et transformer les relations entre collectivités et administration.

Bref, six années où les défis à surmonter seront nombreux, mais ô combien passionnants.

Le mandat que les électeurs nous ont confié est un véritable contrat au service de tous et c'est avec honneur, rigueur et conviction que je m'engage à le respecter, en accord avec toute mon équipe municipale et mes adjoints que je tiens à remercier pour leur implication et leur aide très précieuse.

Je vous souhaite à toutes et à tous avec l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour l'année 2015.

Patrick Massarutto
Maire de Longages

Bulletin semestriel d'informations municipales
Longages, n° 15 - JANVIER 2015
• Edition Mairie de Longages 31410 Longages
Directeur de publication : Patrick Massarutto
• Secrétariat de rédaction photographies - réalisation : Commission communication
• Impression : Relief d'Oc - Toulouse

Marc DELSOUC
Commission Communication

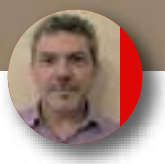

ACCÈS À INTERNET

Et si tout s'accélérait !!

Après avoir lutté plusieurs années auprès de vous pour faire améliorer le réseau téléphonique et l'acccès à internet, nous avons dû nous rendre à l'évidence : les opérateurs ne s'engagent pas dans le développement du réseau rural et l'élimination des zones blanches. Les tentatives engagées par les Pouvoirs publics pour palier à ce manque ne se sont pas avérées d'une grande efficacité et sont restées techniquement en deçà de ce que pouvaient espérer les internautes de notre secteur. Surtout au vu des tarifs pratiqués comparés à ceux des zones ultra-urbanisées.

En cette fin d'année 2014, une pétition a même été lancée sur notre commune par un administré que nous avons accompagné dans sa démarche. En quelques semaines, près de 800 signatures ont été collectées. C'est bien là la preuve d'un vrai manque face à une demande de plus en plus croissante.

Par les hasards du calendrier, à cette même période, le Conseil Général de la Haute-Garonne a rendu public son dossier et ses ambitions concernant l'accès au tout numérique : le SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique).

Espérons une amélioration de notre desserte dans un délai très court. L'urgence est grandissante. Les entreprises, les services mais aussi les administrés resteront, j'en suis persuadé, attentifs aux évolutions. Les collectivités locales, mairies, par la voie de leur communauté des communes investissent dans le projet... Que ce ne soit pas pour un résultat dans une décennie. Il serait trop tard !

Les tableaux ci-dessous en décrivent les principales lignes et les calendriers.

Schéma Départemental Aménagement Numérique

Population de l'EPCI retenue pour le Projet :	7 288	habitants

Coût Investissement Phase 1:	Coût Fonctionnement:
1- FTTH (Fibre au Domicile) 2- Montée en débit 3- Réseau de Collecte	1,5€ par habitant, par an, durant les 3 premières années 2€ par la suite

Coût Réalisation FTTH	0 €
Cout Montée en Débit et Réseau de Collecte	451 577 €
Coût Total du Projet:	**451 577 €**

FINANCEMENTS

	FEDER FEADER	2,79%	12 644 €
	F.S.N	19,46%	88 058 €
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES	Fonds Régional Numérique	11,15%	50 577 €
	Recettes Ventes Prises Optiques	45,68%	205 919 €
Solde:			**94 380 €**

PEREQUATION		% retenu
Taux Plancher du CG31 = 30%	Densité Population 2014 =	10%
	Potentiel Fiscal EPCI 2014 =	20%
Total Pourcentage pris en charge par le C.G 31= %Plancher+%Densité Population+%Potentiel Fiscal		60%

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE GARONNE	E.P.C.I
60%	40%
56 628 €	37 752 €

94 380 €
ce qui représente en % de l'investissement

12,54%	8,36%

Plan de finacement de la PHASE 1 du SDAN de la Haute-Garonne

COUT TOTAL Investissements SDAN Phase 1		% PH1	TOTAL PHASE 1
Investissement FTTH Phase 1			148 149 325 €
Investissements autres : Collecte, Montée en débit WIMAX, études …			31 150 675 €
Cout total phase 1		**100%**	**179 300 000 €**
FEDER	débloqué fin phase 1	3%	**5 000 000 €**
FSN	débloqué sur factures	19%	**34 900 000 €**
TOTAL Subventions Etat/Euurope		**22%**	**39 900 000 €**
Région	100M€ pr 8 dépts, en fin phase 1, plafonné 20M€/dépt	**11%**	**20 000 000 €**
Opérateurs		**46%**	**81 900 000 €**
TOTAL Financements hors CG/EPCI		**79%**	**141 800 000 €**
EPCI		**9%**	**16 772 282 €**
Département		**12%**	**20 730 898 €**
Total Financements EPCI/CG		**21%**	**37 503 180 €**
Somme des financements phase 1			**179 303 180 €**
Différentiel			**3 180 €**

Part du financement de chaque Collectivité Territoriale (CT) dans le reste à financer (y compris opérateurs)

Reste à financer par les CT	57 500 000 €	%
Région	20 000 000 €	**35%**
Département	20 730 898 €	**36%**
EPCI	16 772 282 €	**29%**

SDAN Haute-Garonne
Focus financier Communauté de Communes Garonne Louge

Coût TOTAL PROJET Investissement phase 1	Coût FTTH (HT) - Investissement	Cout Collecte + Montée en débit WIMAX et MED (Invest)	Population totale retenue (hab)
451 577 €	0 €	451 577 €	7 288

		% Phase 1	TOTAL PHASE 1	
Investissement FTTH			0 €	
Investissements autres : Collecte, Montée en débit WIMAX, études …			451 577 €	
Cout total invest phase 1		100%	451 577 €	
FEDER/FEADER	débloqué fin phase 1	2,8%	12 644 €	
FSN	débloqué sur factures	19,5%	88 058 €	
Région	100M€ pr 8 dépts, en fin phase 1, plafonné 20M€/dépt	11,2%	50 577 €	
Opérateurs	recettes	45,6%	205 919 €	
Pourcentage financé via SDAN		79,1%	357 197 €	
Total Reste à financer EPCI/CG		20,90%	94 380 €	
Département		12,5%	56 628 €	60%
EPCI		8,4%	37 752 €	40%

Coût/hab/an sur 10 ans	
Investissement	0,52 €
Fonctionnement	2,00 €
Total	2,52 €

CC GARONNE LOUGE : Plan de financement SDAN Phase 1

	TOTAL	PLAN DE FINANCEMENT PHASE 1 N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL PERIODE
MED	37 752 €						
FTTH	0 €						
Total Investissements MED + FTTH	37 752 €	18 876 €	4 719 €	4 719 €	4 719 €	4 719 €	
Intérêts emprunt CDC (2%)		377 €	358 €	339 €	320 €	302 €	
Remboursement capital emprunté		943 €	943 €	943 €	943 €	943 €	
Total Annuités		1 320 €	1 301 €	1 282 €	1 263 €	1 245 €	6 411 €
Coût annuel lié aux Investissements		1 320 €	6 020 €	6 001 €	5 982 €	5 964 €	25 287 €
Coût annuel lié au Fonctionnement	7 288	10 932 €	10 932 €	10 932 €	14 576 €	14 576 €	61 948 €
Total		12 252 €	16 952 €	16 933 €	20 558 €	20 540 €	87 235 €

Focus Intercommunalité SDAN

Communauté de Communes de GARONNE LOUGE

Nombre d'habitants (Juin 2014)	7288
Nombre de lignes téléphoniques	3161

1/Actuellement sur l'intercommunalité en matière de haut débit (Données 2014 Orange)

Nbre de Lignes debit	Sup 10 Mbit/s	4 à 10Mbit/s	2 à 4Mbit/s	0.5Mbit/s à 2Mbit/s	< 0.5Mbit/s
	1091	961	682	400	27

1.1 WIFI-WIMAX (Données 2014 Conseil Général)

Nombre de Clients Wifi-WIMAX (Données Conseil Général)
24

2/ L'avenir : LE SDAN= FTTH +Montée en debit DSL + Collecte + Montée en débit Hertzien

2.1 FTTH

Phase	Nombre de Prises	Communes concernées
1	0	
2	2782	Capens, Longages, Mauzac, Noé
3	0	

2.2 Collecte

Raccordement optique des sites prioritaires : Zone d'activité, Pole santé, Pole éducation et Administration, NRA (Nœud de raccordement abonnés)

2.3 Montée en débit DSL :

Pas de montée en débit DSL prévue sur l'intercommunalité

2.4 Montée en débit Hertzien

Montée en débit hertzien au moyen d'une technologie LTE 4G permettant de proposer une solution transitoire en attendant l'arrivée du FTTH (Phase2 et 3)

Sources : Documents de travail du SDAN - Conseil Général de la Haute-Garonne - Octobre 2014

La dotation globale de fonctionnement

Le compte Administratif (bilan financier) de 2014 n'est pas encore établi et déjà la réflexion sur le budget primitif de 2015 est engagée. Il est néanmoins encore trop tôt pour présenter des chiffres. Au moment où notre Premier Ministre annonce une baisse significative des dotations de l'Etat en direction des Collectivités territoriales, je vous propose afin de mieux appréhender cette annonce, de faire un « zoom » sur la dotation (DGF) qui nous concerne, qui constitue avec les impôts locaux la part la plus importante des recettes du budget de fonctionnement de la commune.

Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF ». Au total, elle comporte en effet 12 dotations (4 pour les communes, 2 pour les EPCI*, 4 pour les départements et 2 pour les régions) qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes et des EPCI, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP). Les départements reçoivent en plus de la dotation forfaitaire, la dotation de compensation, la dotation de péréquation urbaine (DPU), et la dotation de fonctionnement minimale (DFM). Enfin la DGF des régions se compose plus simplement d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation. Nous détaillerons ci-dessous celle qui nous concerne directement.

LA DGF DES COMMUNES COMPREND :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

1. La dotation forfaitaire des communes et ses 5 composantes

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Pour notre commune, cette dotation en 2013 s'élevait à 399.011,00 €

2. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction de deux catégories démographiques :

- d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
- d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Notre commune n'est pas éligible compte tenu du nombre d'habitants < à 5000

(*) EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale (communauté de communes)

Daniel DEJEAN
Commission Finances

(DGF) des communes

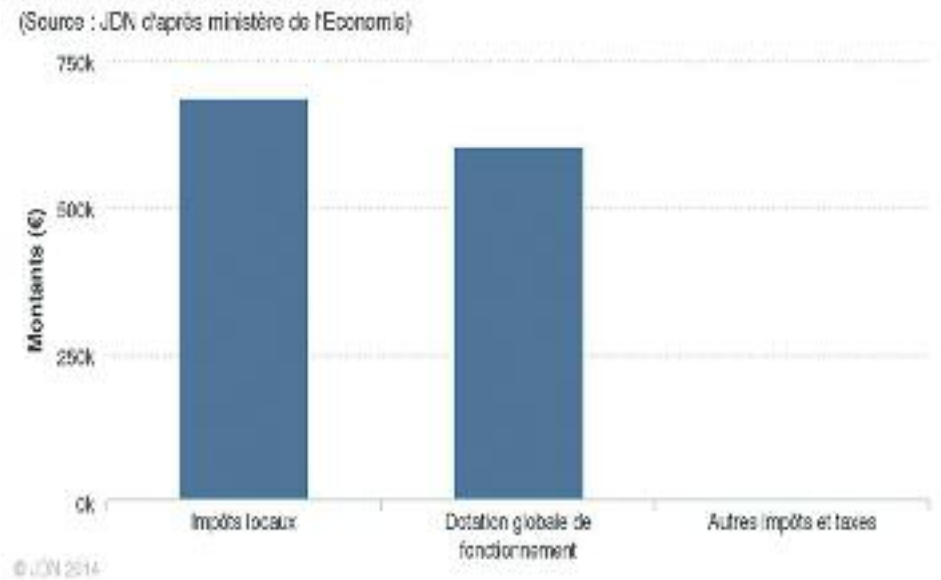

La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

3. La dotation de solidarité rurale (DSR)

Deuxième volet de la réforme de la DGF du 31 décembre 1993, la dotation de solidarité rurale procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples.

La loi de finances pour 2011 a modifié l'article L.2334 -20 du code général des collectivités territoriales et a créé une troisième fraction dite « cible » de la dotation de solidarité rurale, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR.

Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

• la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;

• la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;

• la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

Notre commune était éligible en 2013 à cette dotation pour le deuxième critère (souligné) et le montant perçu s'est élevé à 150 960,00€

4. La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

Sont éligibles :

Les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

• avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant

• avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

Sont également éligibles les communes répondant à l'une des conditions suivantes :

• avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant et un taux de cotisation foncière des entreprises égal en 2011 au taux plafond à savoir 50,84%. Ces communes bénéficient d'une attribution à taux plein ;

• avoir un potentiel financier par habitant supérieur au plus de 5 % à la moyenne du groupe démographique correspondant et un effort fiscal compris entre l'effort fiscal moyen des communes du même groupe démographique et 85 % de cet effort fiscal moyen. Ainsi, l'assouplissement des conditions de droit commun ne concerne que la condition liée à l'effort fiscal. La condition relative au potentiel financier reste impérative. Dans cette seconde hypothèse dérogatoire, les communes éligibles à titre dérogatoire perçoivent une attribution réduite de moitié.

Notre dotation en 2013 s'élevait à 54 399,00 €

A cela il convient d'ajouter ponctuelle**ment, la dotation générale de décentralisation (DGD)** qui existe lorsqu'il y a transfert de compétence de l'état vers les communes. L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources. La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation (DGD).

En 2013 nous avons pu bénéficier d'une DGD d'un montant de 5 630 €

Globalement, le montant total perçu par notre commune en 2013 s'élèvait à 610 000 €.

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Où en est-on chez nous ?

Alexandra COSTES
Commission Enfance

Le 2 septembre 2014 a été le jour de la rentrée pour nos enfants et pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
Cette année 253 enfants ont fait leur rentrée en Ecole Elémentaire (soit 11 classes dont 1 classe d'adaptation C.L.I.S.) et 161 enfants en Ecole Maternelle (soit 5 classes). Afin de favoriser les apprentissages, l'équipe pédagogique est complétée par une psychologue scolaire et un agent municipal qui anime et gère quotidiennement la bibliothèque de l'Ecole Elémentaire. Pour l'Ecole Maternelle chaque classe dispose d'un agent municipal A.T.S.E.M. pour l'accompagner à la préparation des activités pédagogiques et l'organisation de la vie scolaire.
Pour cette rentrée, la Commune propose, dans le cadre de l'organisation de la semaine scolaire validée par l'Inspection académique, une gamme d'activités périscolaires en partenariat avec l'équipe d'animation du Foyer du Rabé.
Les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) sont facultatifs, mais l'inscription à ces T.A.P. est obligatoire pour les enfants souhaitant y participer, les parents doivent pour cela remplir un Dossier Unique d'Inscription disponible à la Mairie.
Les TAP sont gratuits, la Municipalité a décidé de ne pas faire subir directement aux familles une charge financière supplémentaire ; les TAP sont subventionnés en partie par une aide exceptionnelle de l'Etat reconduite pour la rentrée 2015 de 50€/enfant/an.
Néanmoins la charge financière des nouveaux rythmes scolaires pour notre Commune est importante (embauche de 2 animateurs à temps partiel et augmentation des contrats horaires de 11 agents techniques), et les aides de l'Etat ne nous suffisent pas pour proposer de nouveaux ateliers ; nous recherchons donc des bénévoles animés d'une passion qu'ils souhaiteraient faire partager, un savoir faire qu'ils aimeraient transmettre ou simplement une activité à laquelle ils envisageraient d'initier les plus jeunes. Ces volontaires seraient donc susceptibless d'animer des ateliers de manière très ponctuelle (1 ou 2 ateliers dans le trimestre) afin de faire découvrir aux enfants de nouveaux domaines et centres d'intérêt.
Si vous êtes intéressé, merci de contacter la Commission Ecole par mail **comecole_longages@orange.fr** ou de contacter le secrétariat de la Mairie.
Pour rappel, l'Ecole Elémentaire termine les enseignements à 16h30 les lundis, mardis et jeudis et 15h30 les vendredis (soit 1h de TAP + la pause méridienne qui a été allongée afin de favoriser le temps du repas, soit 4x30 min) et l'école maternelle termine à 15h45 tous les jours. Les enfants sont pris en charge par les animateurs et dirigés dans chaque atelier en fonction des choix définis par les parents en début de période. Les ateliers se déroulent dans l'enceinte du groupe scolaire dans des salles mises à disposition. Les enfants sont ensuite dirigés à 16h30 vers le ramassage scolaire, les parents ou l'A.L.A.E.
Chaque semaine, 3 h sont donc consacrés aux T.A.P., ainsi le Foyer du Rabé propose des ateliers danse, lecture, chant, jeux de société, jeux traditionnels, relaxation, arts plastique, scientifique, sportif ou temps libre.
Lors des conseils d'école des 6 et 7 novembre, les enseignants se sont dits satisfaits de la bonne mise en œuvre de cette nouvelle organisation, un temps d'adaptation a été nécessaire mais les enfants se sont globalement bien adaptés à ces nouveaux rythmes. L'allongement de la pause méridienne a été une réussite car elle permet dorénavant de faire un passage en self beaucoup plus fluide. Les enfants ont le temps de manger à leur rythme et reviennent en classe reposés.
Nous tenons à remercier les animateurs du Foyer du Rabé et le personnel communal qui ont permis d'organiser une rentrée dans de bonnes conditions et proposer des ateliers adaptés.

GOUTER DE NOËL

Chaque année, le Père Noël laisse quelques temps ses lutins préparer les cadeaux de Noël pour rencontrer les enfants des écoles de Longages. Ceux-ci en profitent alors pour lui rappeler qu'ils ont été sages toute l'année et à quel point ils méritent les cadeaux qu'ils ont commandés, certains en profitent pour lui donner des dessins ou l'embrasser mais tous reçoivent du Père Noël un sachet de bonbons en récompense des efforts qu'ils ont faits.
Ils peuvent ensuite profiter d'un goûter offert par le Père Noël et la Municipalité.

UN TRAIN NOMMÉ BASILE

Il ne s'appelle pas Désiré mais il aurait pu tant l'attente a été longue… Le train Basile est enfin arrivé en gare de l'école Maternelle, cette arrivée est déjà très appréciée par nos jeunes voyageurs. Avec la locomotive, les enfants peuvent s'installer dans le wagon voyageur ou profiter du paysage dans le wagon passerelle ou bien encore se cacher dans la citerne.
La cour de l'Ecole Maternelle se dote donc d'un nouveau jeu pour la plus grande joie des enfants.

RAPPEL À LA LOI INTERDISANT DE FUMER DANS L'ENCEINTE DU GROUPE SCOLAIRE

Nous avons été informés du fait que de nombreuses personnes fument dans l'enceinte du groupe scolaire et avons pensé nécessaire de rappeler la législation sur ce sujet (le rappel à la loi étant fait par un représentant de la loi : magistrat ou représentant de la force publique) concernant cette interdiction. En effet selon le décret du 15 novembre 2006 applicable au 2 février 2007 (décret 2006-1386) il est interdit de fumer dans l'enceinte d'un établissement scolaire, c'est-à-dire au-delà du portail. A ce propos, une nouvelle loi, en cours d'élaboration, irait au-delà des dispositions actuelles, interdisant même de fumer aux abords et non plus seulement à l'intérieur des établissements.
De nombreuses études ont démontré la nocivité du tabagisme passif et l'image du fumeur ne doit pas être un exemple pour les enfants. Notre objectif n'est pas la répression mais un simple rappel au geste civique. Merci à tous de votre compréhension.

Les Choupettes

CRÈCHE INTERCOMMUNALE GARONNE-LOUGE - CCGL

la crèche intercommunale est ouverte de 7 h 30 à 18 h 30 les pré-inscriptions se font sur rendez-vous sur place ou par téléphone au **05 61 87 75 86**.
La structure peut accueillir les familles de Longages, Noé, Capens et depuis septembre 2014 les familles de la commune de Mauzac nouvellement membre de la CCGL.
L'attribution de place se fait après étude des listes d'attente. Celles-ci sont établies en fonction de critères de pondération déterminés par l'intercommunalité, ainsi un nombre de places est attribué à chaque commune.
Le multi-accueil possède un **agrément de 40 places** par jour et accueille **environ 75 familles**.
La liste d'attente est conséquente c'est pourquoi nous vous invitons a prendre contact rapidement si besoin est.

Pierre CONDOJANOPOULOS
Commission Développement économique

DEPUIS LE 14 NOVEMBRE DERNIER

Un marché hebdomadaire, au cœur de notre village

Le vendredi 14 novembre, dans une ambiance chaleureuse, a eu lieu l'inauguration du Marché de la Halle, par la commission développement économique présidée par Pierre Condojanopoulos. Dès ce premier rendez-vous, une vingtaine de commerçants s'étaient installés, concrétisant la volonté d'offrir au village un marché de qualité en proposant des produits traditionnels, locaux ou biologiques. De nombreux longagiens avaient fait le déplacement et ont pu découvrir un éventail important d'étals avec un large choix de produits : fromages, pain de campagne, fruits et légumes, plats asiatiques à emporter, rôtisserie, vêtements, épices, linge de maison… Un poissonnier devrait bientôt s'installer à son tour chaque semaine sur la place principale du village.

Les commerçants locaux, quant à eux, ont été associés et ont bien accueilli ce projet de développement commercial au centre du village. Car tout en favorisant la communication, les rencontres, et le renforcement des liens sociaux entre habitants du village et des environs, un marché, c'est également un facteur de dynamisation et d'attractivité d'une commune et par conséquent des commerces existants.

Chacun a pu apprécier la diversité des produits proposés dans cet espace d'échange et de convivialité au cœur du village. Ce marché hebdomadaire est désormais le vôtre. Venez nombreux à ce nouveau rendez-vous proposé chaque vendredi de 8 h à 13 heures !

LISTE DES COMMERÇANTS

MR CYRILLE GAYRAUD	LES PLAISIRS SUCRES
MR DASTARAC	FRUITS ET LÉGUMES
MR CHEBANA	HORTICULTEUR
MR CAZES FRED	ROTISSERIE
MME MALET CHRISTINE	VOLLAILLE, CANARD, FOIE GRAS
MME IDRAC MYRIAM	CHARCUTERIE DE LOMBEZ
MR ALSINA TONY	CHAUSSURES VILLE
MME SIRGAN FEUILLERAT	PRODUCTEUR
MME DUPUY IRENE	VÊTEMENTS FEMME
MR MOURET DAVID	LINGE DE MAISON, NAPPE, AUTRES
MME D'ANCONA VANESSA	CHAUSSURES ET SACS
MR CLÉMENT DOMINIQUE	FROMAGER
MR CHEDERLIN	MATELAS, SOMMIERS
MME LO	PLATS CUISINÉS ASIATIQUE
MME MERLIN	MAISON TUPPERWARE
MME GISTAIN CLÉMENCE	LEGGINS, PANTOUFLES, BONNET ET AUTRES
MME FERRER	FLEURISTE - FLEURS FRAICHE ET PLANTES
MME VIÉRA CÉLINE	VETEMENTS FEMME
MME LEVEQUE DORIANE	ÉPICES, VANILLE, SEL DU MONDE ENTIER
MME MACHADO	VÊTEMENTS FEMME

NOUVEAUX COMMERÇANTS

EPICERIE DOMINIQUE MERLIN
Grand Rue
PIZZERIA JEROME FRANZETTI
(changement de propriétaire)
Grand Rue
Bienvenue à eux

ATTENTION
Stationnement interdit du jeudi 22 h au vendredi 14 h

SIASCAR SYNDICATION INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN MILIEU RURAL DU CARBONNAIS

Les interventions des équipes à domicile s'effectuent du lundi au dimanche en fonction du plan d'aide.
Une équipe pour faciliter et améliorer votre vie au quotidien vous apportera un soutien, des conseils, des aides, un sourire, une présence, une écoute.
Une équipe au quotidien permettant un maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et toutes autres personnes ayant besoin de services à domicile de qualité, de respect de la vie privée et de suivi des bénéficiaires.
Un service d'aide à domicile qui est à votre écoute…
N'hésitez pas à le contacter, il y a toujours une solution à tous problèmes...
Téléphone 05 61 87 29 52 • Fax 05 61 87 85 33

Amplitude horaire du Service

Lundi	8 h30 / 12 h – 13 h / 17 h
Mardi	8 h 30 / 12 h – 13 h 16 h 30
Jeudi	8 h 30 / 12 h – 13 h / 16 h 30
Vendredi	8 h 30 / 12 h – 13 h / 16 h
Samedi	8 h 30 / 11 h 30 (semaines impaires)

Les différentes prises en charge
A.P.A.
Aide ménagère au titre de l'aide sociale départementale
Aide ménagère octroyée par les Caisses de retraite
Aide servie par les Mutuelles
Aide familiale auprès de la CAF
Chèques Emploi-Service Universel (CESU préfinancés sont acceptés)
Avantages fiscaux (voir avec le bureau du S.I.A.S. CAR)

ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES

ANDRIEUX Emy ..... 18 février 2014
AUGÉ Lucie ..... 03 mars 2014
BAZERQUE Lilou ..... 07 février 2014
BECOT Capucine ..... 21 novembre 2014
BEGHERSA Yanis ..... 07 octobre 2014
BELAVAL Léna ..... 18 février 2014
BERTUOL Sasha ..... 07 février 2014
BIZOT Jade ..... 11 novembre 2014
BOUDOU William ..... 03 octobre 2014
BOURASSEAU Tayron ..... 30 juin 2014
CARRETERO BRETHONNET Tiago ..... 04 février 2014
CAZEAUX Kézyo ..... 02 août 2014
CERON Estelle ..... 15 juillet 2014
DATCHARRY Rose ..... 26 juin 2014
DE SOUSA AGOSTINHO COLLAO Liam ..... 27 août 2014
FONDUS Léna ..... 21 juillet 2014
FOURNIL Clarisse ..... 20 novembre 2014
GERARD HURRIER Charly ..... 29 juillet 2014
GRAND Raphaël ..... 04 avril 2014
JOUGIER Llyes ..... 23 avril 2014
JOUGLAR Nolan ..... 27 mars 2014
LABAT-GEST Maël ..... 27 septembre 2014
LAOUINATI Dounia ..... 18 juin 2014
LEBERT Rafaël ..... 15 octobre 2014
LEBLANC Lucie ..... 05 novembre 2014
LETROU Emma ..... 13 août 2014
LIEGEOIS Eva ..... 05 novembre 2014
LY Marius ..... 03 mai 2014
MALACAN Marceau ..... 27 août 2014
MONIKA Stéphane ..... 24 mars 2014
PETOT Balthazar ..... 20 septembre 2014
PIAUD Louisa-Mee ..... 28 mars 2014
RAEPUTA Raphaël ..... 01 octobre 2014
RICAUD Alice ..... 01 août 2014
ROBERT Matis ..... 16 février 2014
SPADOTTO Matty ..... 11 décembre 2014
DUPRIEZ Baptiste ..... 20 décembre 2014

* Seules, figurent les naissances communiquées par les Mairies du lieu d'enregistrement.

MARIAGES

BOSC Philippe / DURIE Sabrina ..... 10 mai 2014
MAHOURAT Didier / ALFONSO Valérie ..... 28 juin 2014
ORIENTE Sébastien / LELONG Marion ..... 19 juillet 2014
ANDIGNAC Mathieu / DA SILVA MOREIRA Sandra ..... 19 juillet 2014
DEBAR Jérémy / DA COSTA Aurélie ..... 26 juillet 2014
RESPLANDY Mickaël / VAÏRA Aurore ..... 23 août 2014
CAEKAERT Baptiste / de PINEL de la TAULE Perrine ..... 29 août 2014
BERTHIER Frédéric / ORTHES Muriel ..... 06 septembre 2014
LIEURES Fabien / LACAZE Céline ..... 13 septembre 2014
LEGROS Stéphane/ VION Flora ..... 27 septembre 2014

DECES

BESSET Octave ..... 02 janvier 2014
BARENNES Pierre ..... 21 février 2014
CAYLA Marcel ..... 22 février 2014
SANCHIS veuve ANTON Odette ..... 07 mars 2014
RODRIGUES DE OLIVEIRA Maria ..... 11 mars 2014
BILLÈRES Simon ..... 13 mars 2014
LABATTE Bernard ..... 30 mars 2014
MOLINARI-SERVANT Lucas ..... 21 mars 2014
CALVET Fernand ..... 08 mai 2014
CIPOLOTTI épouse ZAMBON Chléofe ..... 19 mai 2014
FRASQUET Michel ..... 05 juin 2014
MUCCIN Paul ..... 13 juin 2014
RASMUS Francely ..... 15 juin 2014
HÉRAULT Jean-Claude ..... 22 juin 2014
COULOUMIÈS Juliette ..... 07 juillet 2014
OLMOS Fernand ..... 19 juillet 2014
NAUDY Pascal ..... 31 juillet 2014
ROQUES Jean Louis ..... 11 août 2014
BOULIN Marcelle ..... 19 septembre 2014
SEVESTRE Pierrette ..... 02 octobre 2014
VERDIER veuve BARENNES Hubertine ..... 04 octobre 2014
MARTIN CASTILLO épouse PRIOLO Christine ..... 09 novembre 2014
JARASSON André ..... 30 novembre 2014
DELORT Armand ..... 07 décembre 2014

Sonia SCHWECHLER
Commission Urbanisme - Travaux

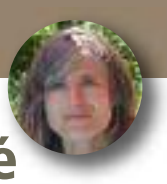

DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARBORICOLE DE LA COMMUNE

Afin d'avoir une évaluation affinée de l'état de santé de notre patrimoine arboricole, en centre-ville, nous avons mandaté l'ONF pour effectuer ce diagnostic et nous donner des conseils sur la gestion de ce patrimoine. Cette étude devrait se dérouler au cours du premier semestre 2015.
Nous mettrons ensuite à la disposition des longagiens le compte-rendu de cette étude.

Urbanisation du chemin de Noé

Comme nous l'avons déjà évoqué dans les précédents bulletins municipaux, nous allons procéder à l'urbanisation du chemin de Noé, afin de sécuriser la circulation des piétons et cycles vers la Gare et vers le Collège. Pour cela nous allons créer une bande sécurisée mixte (piétons-cycles) et allons mettre en place plusieurs plateaux-ralentisseurs sur la voie roulante.

Cette urbanisation se fera en deux phases : une première portion (du rond-point de la Vierge jusqu'au milieu du chemin) sera réalisée cette année ; la deuxième phase sera réalisée en 2016. Nous avons été dans l'obligation de découper ce chantier en deux étapes, afin de bénéficier au mieux des subventions du Conseil Général. La deuxième phase est de plus soumise à la réalisation de l'aménagement du passage à niveau par RFF pour des raisons de sécurité. En effet les piétons et cycles passeront par un petit passage à niveau aménagé à leur intention, dans la continuité de la bande sécurisée.

Ces travaux s'élèvent à un total de 598 381€ TTC, dont 290 589 € TTC pour la 1re tranche. Il faudra aussi ajouter à ce prix les travaux d'aménagement du passage à niveau que RFF ne financera qu'à hauteur de 50%.
Au préalable, un travail sur les réseaux sera effectué : effacement du réseau électrique sur une portion, mise en place du réseau pour les nouveaux candélabres, rénovation du réseau d'adduction d'eau potable et mise en place de nouveaux branchements d'assainissement. Certains de ces travaux préalables ont déjà commencé, et vont continuer au cours du 1er trimestre 2015. Les travaux d'urbanisation seront réalisés par l'entreprise J. Lefebvre, et débuteront en principe fin mars/début avril pour s'achever fin juin.
Nous remercions d'avance les riverains pour leur compréhension à l'égard de la gêne occasionnée par ce chantier.

Envie de jardiner à Longages ?

La Mairie dispose de parcelles pour développer un projet de jardins familiaux ou de jardins partagés.

Jardins familiaux
(autrefois appelés "jardins ouvriers")
Ce sont des terrains divisés en parcelles, que les habitants cultivent individuellement pour leur propre consommation.

Le Jardin partagé
Il est cultivé collectivement et reste ouvert à tous. Chaque habitant peut apporter sa contribution, ses idées dans les choix des plantations et des espèces.

Si vous êtes intéressés, merci de retourner à la Mairie le coupon-réponse joint à votre bulletin municipal ou d'envoyer un mail à
longages.urba@gmail.com

Site de covoiturage spécifique au pays sud toulousain

Depuis quelques mois le Pays Sud Toulousain a conclu un partenariat avec Tisseo afin d'organiser le covoiturage sur notre territoire, que ce soit pour de petits trajets à l'intérieur du pays sud toulousain ou pour des trajets Longages-Agglomération toulousaine.
Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'inscrire sur le site internet de Tisséo, de définir le trajet à effectuer, de rechercher ou d'attendre qu'une personne intéressée pour effectuer le trajet en question se manifeste.
Plus d'informations sur le site de Tisséo Covoiturage : http://covoiturage.tisseo.fr/ ou sur le site du pays sud toulousain : http://www.payssudtoulousain.fr/plan-climat-energie/le-covoiturage (plaquette d'information à télécharger)
Adhérer au service covoiturage de Tisséo, c'est bénéficier de nombreux avantages :
• L'assistance personnalisée : vous bénéficiez d'un suivi personnalisé par un gestionnaire de l'équipe de Covoiturage Tisséo (aide à la recherche, propositions complémentaires...)
• Pour 5 € par an, profitez de l'avantage supplémentaire « garantie-retour », pour sécuriser vos trajets domicile-travail : En cas de désistement du conducteur pour le trajet retour, Tisséo s'engage à trouver une solution.
• Le stationnement dédié : covoiturez et garez-vous sur un emplacement qui vous sera spécialement réservé. C'est désormais possible sur le parc-relais de Basso Cambo.

PARTICULIERS - REHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT

Je suis propriétaire occupant

LES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Vous souhaitez réhabiliter votre logement ? Vous pouvez bénéficier d'une aide de l'Anah. En retour, vous vous engagez à habiter votre logement pendant 6 ans à titre de résidence principale.
Le mécanisme des aides de l'Anah aux propriétaires occupants implique :
• des conditions liées aux travaux programmés,
• des plafonds de ressources à respecter (www.ameliorer-mon-logement.fr pour connaître les plafonds de ressources « ménages modestes ou très modestes »),
• des taux maximum de subvention selon le type de travaux.

Type de travaux	Plafonds de travaux subventionnables (1)	Taux maximum de la subvention
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 € H.T	50 %
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 € H.T.	50 %
Travaux pour l'autonomie de la personne		50 % ou 35 % en fonction des ressources
Autres travaux (dont assainissement non-collectif)		35 % ou 20 % en fonction des ressources

(1) montant minimum de travaux de 1500 € mais pour les ménages très modestes, pas de seuil minimum

En complément
Une prime Habiter Mieux spécifique pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique (cf. cahier central) :
• Maximum 3 500 € par logement,
• Principale condition : amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique.
Pour les propriétaires qui ont des ressources supérieures aux plafonds Anah : une prime d'aide à la rénovation thermique de 1 350 € est mobilisable sous certaines conditions (information : http://www.asp-public.fr/)
A noter : Votre dossier sera éligible s'il s'inscrit dans des priorités locales de l'Anah et sous réserve de remplir certaines conditions.Vos travaux ne doivent pas être commencés et devront réalisés par des professionnels du bâtiment.
Pour vous accompagner dans le montage de votre dossier : prenez contact avec une association Habitat & Développement. Elle pourra vous proposer une prestation sur mesure et l'Anah participera au financement de cette mission d'accompagnement.

Exemple d'un propriétaire occupant très modeste qui engage un chantier de 13.000 € HT (changement de chaudière et isolation des combles)
Subvention Anah : 6 500 €
Prime Habiter Mieux Etat 3 500 €
Prime Habiter Mieux Ville 500 €
Total subvention 10 500 €
Reste à charge sur le HT : 2 500 €

Les avantages fiscaux
La TVA à taux réduit
Elle concerne les travaux d'amélioration, de transformation et d'entretien des logements. Elle s'applique sur la main d'œuvre et les matériaux.
Conditions d'éligibilité :
• Logement achevé depuis plus de deux ans,
• Travaux réalisés par un professionnel du bâtiment.
Les Crédits d'impôts
• « Transition Energétique » : 30 % des dépenses d'équipement plafonnées à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple (majoration pour personne à charge). Le cumul avec l'Eco-Ptz est possible,
• Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) » : 40 % des dépenses d'équipement et de main d'œuvre plafonnées à 10 000 € pour une personne seule et 20 000 € pour un couple (majoration pour personne à charge),
• « Personnes âgées ou handicapées » : 25 % des dépenses d'équipement et de main d'oeuvre plafonnées à 5 000 € pour une personne seule et 10 000 € pour un couple (majoration pour personne à charge).
Attention : l'ensemble des avantages fiscaux dont les crédits d'impôts est plafonné à 10 000 euros par an.
• Au 1er janvier 2015, les travaux « Transition Energétique » doivent être réalisés en France métropolitaine par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : cf. partie je veux faire des économies d'énergie Il permet d'emprunter jusqu'à 30 000 € pour financer des travaux d'amélioration énergétique du logement. Il peut être aussi mobilisé pour des travaux relatifs au système d'assainissement non collectif (10 000 € max.).
Depuis 1er septembre 2014, les travaux financés par un éco-PTZ doivent être réalisés par professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

En complément des aides travaux, des aides personnelles au logement peuvent être attribuées : ALS – APL
Certains prêts pour la réalisation de travaux peuvent ouvrir droit à l'ALS ou à l'APL si le ménage occupe à titre de résidence principale, un logement qui a été amélioré grâce à une prime à l'amélioration de l'habitat et à un prêt conventionné contracté.

La Grande Guerre

Longages et ses poilus Cérémonies du Centenaire Dimanche 9 novembre 2014

Cent ans après, Longages s'est souvenue de ses poilus. Lors d'une cérémonie exceptionnellement organisée le 9 novembre dernier, nombreux furent les longagiens à se rassembler au Monuments aux Morts pour commémorer le centenaire de la Grande Guerre.

A cette occasion, un groupe d'élèves de l'école communale a chanté la Marseillaise et participé à un appel aux morts émouvant de souvenirs.

La Commission des Associations, avec le soutien de longagiens passionnés d'histoire, et en particulier de l'histoire locale, avait pu organiser une exposition sous la halle qui rassemblait tout ce qui avait pu être collecté de cette période et qui appartenait à nos poilus.

Courriers, cartes postales, objets, vêtements, documents d'état civil et militaire ont été exposés durant toute la matinée de ce 9 novembre.

Mais la célébration de ce centenaire est répartie sur les quatres années de 2014 à 2018 et, au vu du succès et de l'engouement des longagiens à cet événement, nous ne pouvons que continuer à enrichir ces dates d'exposition de nouveaux éléments.

Pour cela, une collecte d'objets et de documents est lancée auprès de tous :

la Commission des associations lance un appel aux familles des soldats, désireuses de participer à cet hommage et lance une grande collecte destinée à faire revivre la période des poilus, pour qu'elle ne tombe pas dans l'oubli.

Retraçons un moment important de l'histoire de nos familles et nos proches.

Ces éléments ont certainement une valeur sentimentale pour leur famille. Aujourd'hui, ils peuvent constituer une véritable mine d'informations qu'il est possible de préserver mais de partager. Chacun peut ainsi contribuer à enrichir la mémoire collective.

Contacts et informations :
Mairie de Longages - 05 61 87 44 12

Cérémonie de la Sainte-Barbe chez les Pompiers

Le centre de secours de Carbonne assure les secours sur la commune de Longages. Au cours de la cérémonie annuelle de la Sainte-Barbe, le 20 décembre dernier, 3 représentants de la commune ont pu appréhender le travail effectué au cours de l'année par l'équipe de sapeurs pompiers bénévoles auxquels s'ajoutent, dans le cadre de leur formation, les cadets. Au nombre de 14, ils sont suivis et formés par les personnels des centres de secours de Rieux-Volvestre, Montesquieu-Volvestre et Carbonne. Ils assureront à n'en pas douter la relève.
il n'est pas habituel de consacrer quelques lignes à ces hommes engagés au quotidien au service des administrés. Mais lorsque la liste de leurs interventions et leurs domaines de compétences s'affichent, on ne peut que rester admiratifs devant tant d'esprit altruiste au service de tous :
En 2014, plus de 700 interventions dont près de 600 directement sur les 9 communes couvertes par le centre (plus de 60 pour Longages).
A fin novembre, on pouvait comptabiliser 78 incendies, 503 interventions de secours à personnes, 37 interventions diverses et plus de 70 accidents de la circulation. Plus de 570 personnes ont été secourues au cours de cette année. Le centre a aussi effectué plus de 110 interventions en renfort des autres autres centres de secours du département.
L'augmentation du nombre d'intervention oblige le centre de secours à recruter. Pour conclure, en France, 195 000 pompiers volontaires, représentent 79 % des effectifs et couvrent 95 % du territoire

Quelques rappels pour le moins très utiles

Location de salles
Réservation de matériel

Vous devez faire votre demande auprès du Secrétariat de la mairie et remplir un contrat de location et remplir un dossier pour réserver le matériel disponible.

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Selon le décret 2002-540 du 18/04/2002 relatif à la classification des déchets, les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers. L'article 84 du règlement sanitaire départemental de la Hte-Garonne stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Une tolérance est laissée à un brûlage ponctuel de déchets verts. En aucun cas, cette pratique ne doit devenir systématique et ne doit en rien gêner le voisinage. Le bon sens de chacun et le respect d'autrui restent de mise.

ACCUEIL MAIRIE
HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 17 h
Jeudi - Samedi
8 h 30 - 12 h 30

Bibliothèque municipale

HORAIRES

Mercredi	09 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h 30
Jeudi	14 h 00 - 17 h 30
Samedi	09 h 30 - 12 h 00

Détecteurs de fumée

La loi n°2010-238 du 9 mars 2010 a imposé la mise en place d'au moins un détecteur de fumée normalisé dans chaque logement d'habitation au plus tard le 8 mars 2015.
L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.
Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

ATTENTION AU BRUIT

Jardinage :
les horaires à respecter
Respectez les horaires suivants pour tous les travaux de jardinage et de bricolage qui pourraient entraîner une gêne sonore.
Jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Les samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h, et de 16h à 18h.

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GARONNE-LOUGE

CALENDRIER DE COLLECTE ENCOMBRANTS 2015
Collecte le matin dès 4 h

Lundi 23 mars
Lundi 22 juin
Lundi 21 septembre
Lundi 14 décembre

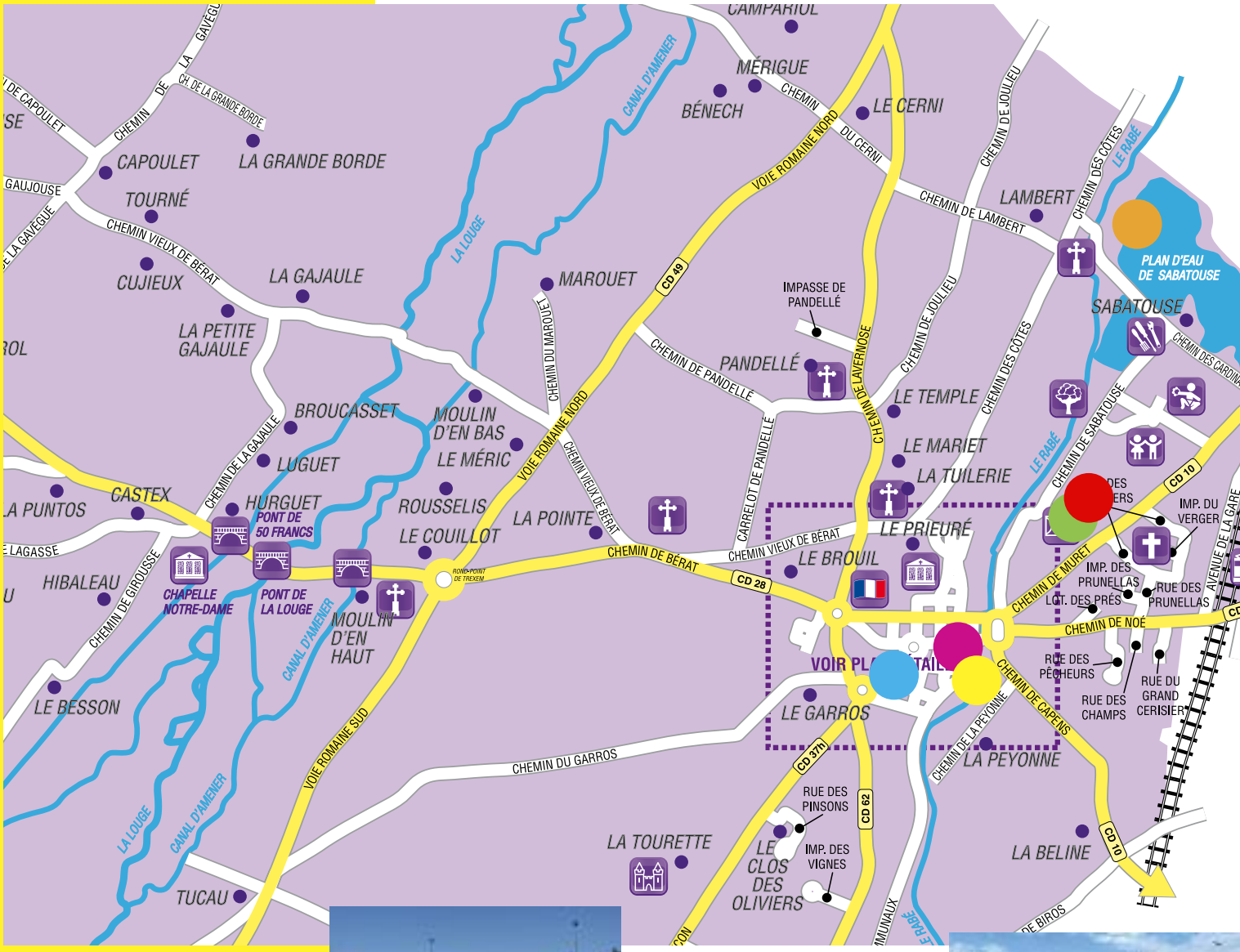

Boulodrome Pétanque

10 pistes de jeux de pétanque
1 local associatif - bureau

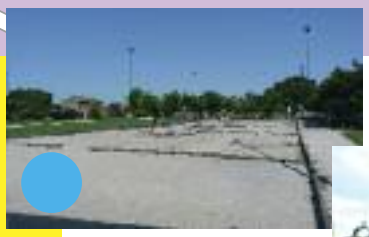

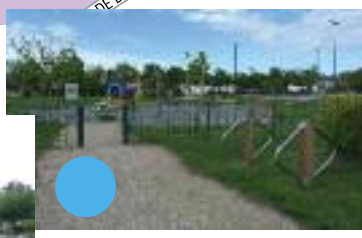

Stade de Gestes

Jeux pour enfants - Espace sécurisé
Espace vert pour une détente assurée

Boulodrome Boule Lyonnaise

4 pistes permanentes couvertes
Terrains extérieurs ombragés
et exclusivement réservés au jeu
de boule lyonnaise

Grand et petit lacs de Sabatouse

Espace de pique-nique
Parcours de jogging - Pêche (petit lac)
Concours de pêche (grand lac)

Stade Dedieu-Gonzales

Un terrain d'honneur foot-rugby
Un terrain d'entraînement
Tribunes couvertes
4 vestiaires / douches
Salle de réunion des associations du stade

Salle du Rabé

Utilisée par l'association Foyer du Rabé
Possibilité de location
Equipée en tables et chaises pour recevoir un maximum de 250 personnes

Salle des Associations

Salle utilisée par le judo et le taekwondo
Possibilité de location
Equipée en tables et chaises pour recevoir un maximum de 294 personnes

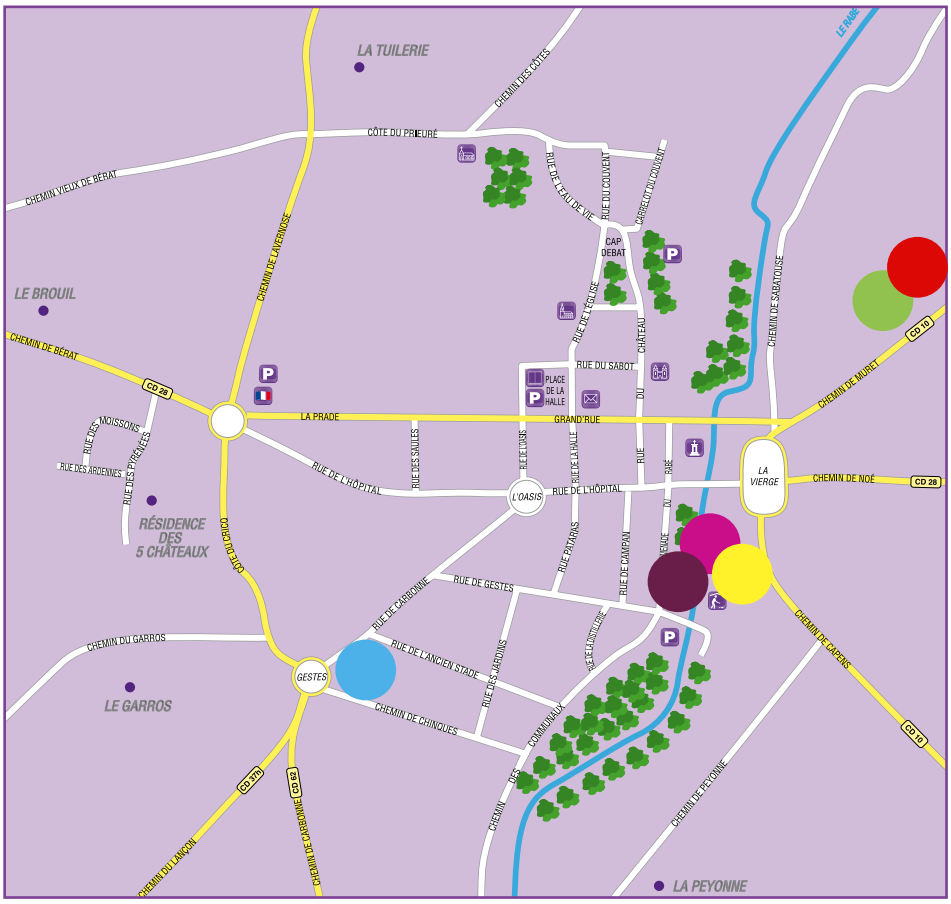

Foyer du 3e Age

Salle utilisée par le 3e Age

Carinne BAGGIO
Commission des Associations

La municipalité ouvre les pages de son bulletin municipal semestriel à toutes les associations de la commune.
La rédaction des communiqués diffusés ici sont sous leur entière responsabilité. Qu'elles soient remercier de promouvoir leur activité et leurs résultats et donner ainsi une image dynamique et vivante de leur commune.

JUDO

Début de saison en beauté

La nouvelle saison commence aussi bien qu'elle a fini. En effet, après la ceinture noire de Noel en juin, Léana et Cécile qui viennent de nous rejoindre on fait briller le club. Léana est championne régionale des ceintures de couleurs cadets et Cécile a accédé à la 3eme place du tournoi national séniors le 13 décembre dernier.
Le 12 décembre, nous avons fêté noël comme chaque année. Après le passage du père Noël, quatre de nos judokas (Cyrielle, Léana, Hugo et Clément) ont animé musicalement l'apéritif puis nous nous sommes retrouvés à 60 autour d'un bon repas suivi de rythmes endiablés qui nous ont fait danser une bonne partie de la nuit.
Si vous souhaitez nous rejoindre sur les tatamis il n'est pas trop tard. Vous pouvez inscrire vos enfants dès la rentrée de janvier. A tout âge le judo est une école de la vie où l'on apprend rigueur, discipline, dépassement de soi. Grâce au professionnalisme de notre professeur, Virginie Causse, nous mesurons chaque année les progrès de nos judokas qui se distinguent régulièrement que ce soit en compétition amicale ou officielle. Notre petit club n'a pas à rougir de ses résultats, bien au contraire !!!
Mais le judo club Longagien c'est aussi le taïso. Le mardi 13 janvier 2015, nous organisons une soirée portes ouvertes TAISO de 20h30 à 21h30, salle des associations. Ce sera l'occasion pour tous (hommes, femmes, jeunes, moins jeunes…) de venir découvrir cette activité qui constitue une alternative à la gymnastique classique , alternant cardio, renforcement musculaire, étirements, motricité. Grâce à une grande palette d'exercices, votre corps retrouvera maintien, souplesse, tonicité, et ce, dans une ambiance conviviale. Toute inscription à l'issue de ce cours pourra bénéficier de tarifs attractifs alors n'hésitez plus !!!
Nous vous attendons nombreux sur les tatamis en 2015 !!!

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur notre site : http://judolongages.sportsregions.fr

Les cours communs

Le taïso

AMICALE DES VIEUX VOLANTS

ÇA ROULE !

Voilà maintenant 7 mois que l'Amicale Des Volants Longagiens a été créée, elle compte à ce jour 35 adhérents, diverses marques de voitures sont représentées. La sortie du 10 août a eu lieu en terre ariégeoise, sous un soleil splendide. L'Amicale a exposé quelques véhicules durant le W-E du 23 et 24 août au Château de La Tourette à Longages, ensuite les 6 et 7 septembre lors d'Antic- Agri à Longages.
La dernière sortie de l'année s'est déroulée le 14 décembre, départ de Longages pour rejoindre St-Ybars, en passant par Rieux-Volvestre et sa campagne.

**Contact : Christophe Lavergne
06 83 27 55 94 ou cricri.31@free.fr
Images des expositions et des sorties sur Facebook :
amicale des volants longagiens**

BOULE LYONNAISE

Le Père Noël en visite au boulodrome

Dans le cadre de son voyage annuel le Père Noël s'est arrêté au boulodrome du Rabé. Les jeunes boulistes du Centre de Formation de la Boule Longagienne, accompagnés de leurs parents, se sont tous retrouvés autour du Père Noël afin de discuter de leurs résultats régionaux au demeurant fort satisfaisants.
CAZARRE Yannis, LABORIE Tom, SAINT LAURENT Nathan dominent MANRESA Louis pour leur 1re année se faufilent à la 9e et 15e places des U11,et chez les U13 c'est MORISSONNEAU Maêlle qui prend la tête du classement.
Gageons que nos boulistes en herbe sauront mettre à profit les félicitations et encouragements du Père Noël pour la suite de la saison.

Alors pourquoi ne pas venir essayer au BOULODROME DU RABE
le VENDREDI de 16h15 a 17H15 pour les U9,
de 17h30 a 19h pour les U11
et le MERCREDI DE 14h30 à 16h30 pour les U13 et U15.
LES SENIORS sont les bienvenues tous les après-midi dès 15h et le MERCREDI de 18h30 a 22h30.

Ah !!! La Dedeuche !

AAPPMA

Des rendez-vous... autour de nos lacs et rivières

Amis Pêcheurs Longagiens , L'AAPPMA de longages vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

Yves Rumin,Président
09 61 20 42 74

Chaque rendez-vous reste un bon moment de convivialité

En tant qu'association agréée, nous sommes habilités à vous délivrer ou à vous renouveler la carte de pêche 2015. La carte de pêche est obligatoire pour pratiquer votre loisir détente.
Celle-ci vous donne le droit de pêcher sur l'ensemble des cours d'eau de la Haute-Garonne et avec un supplément vous aurez l'accès à l'ensemble des cours d'eau de France..
Notre principale ressource financière est 10% du montant des cartes de pêche des adhérents de l'association.
C'est pour cette raison que nous mettons à votre disposition les points de vente suivants : La boulangerie Condemine,face à l'église - 05 61 87 42 20
Le bistrot Le Longagien, face de la Halle.

De plus vous pouvez vous adresser au bureau directement :

Yves Rumin,Président	09 61 20 42 74
Michel Commenge, Vice Président	09 71 50 88 39
André Garcia,Trésorier	05 61 87 43 87

Notre activité est centrée sur la gestion de nos parcours halieutiques et la surveillance de ceux-ci d'une pollution éventuelle.

Nous repeuplons notre parc halieutique en truites AEC pour votre plaisir :
• Dans la Louge, du pont de Jésus au pont de Lignier (2 ou 3 lâchers par an),
• Dans le lac de La Linde avec l'aide de monsieur Bellecour (propriétaire) (7 lâchers).
• Dans les lacs de Sabatouse avec l'aide du conseil municipal.
Comme tous les ans nous organiserons une journée d'animation découverte gratuite réservée aux enfants et adolescents accompagnés.
en 2015 celle-ci se fera début Mai sur le Rabé à l'intérieur du parc du château.
Les plans d'eau de La Linde et de Sabatouse seront ouverts à tous gratuitement pour la journée nationale de la fête de la pêche, dimanche 7 juin
Nous mettons à jour régulièrement le site internet de la mairie (association). Vous y trouverez l'ensemble des dates de nos animations. Consultez-le !

Dîner Concert
à la salle du Foyer du Rabé
Le 11 avril 2015 la Chorale de Longages organise son deuxième
Printemps des Voix
Sur réservation.
Plus d'informations à venir.

CHORALE DE LONGAGES

Qui sommes-nous ?

La Chorale de Longages est un chœur de voix mixtes, dirigé par Xavier PACQUETEAU. Elle est composée de 23 choristes amateurs, en provenance de différentes communes du grand sud toulousain, qui se retrouvent pour le plaisir de chanter. C'est une chorale dynamique qui chante essentiellement aux rythmes des chants traditionnels, de gospel, de variété, de folklore, représentant les cinq continents (Amérique du Sud, Caraïbes, Japon, Afrique, pays slaves, etc.). Elle se produit chaque année dans les communes de la région avec au minimum un concert par trimestre.

choraledelongages@gmail.com
Thierry Séguier (Président) 06 25 81 04 47
Sira Bernard (Vice-Présidente) 06 07 40 86 30
http://choraledelongages.wix.com/chorale
https://www.facebook.com/choralelongages

LONGAGES RANDONNÉE PÉDESTRE

1er trimestre 2015

JANVIER 2015

Mardi 6 janvier : préparation Nadette et Henri : (31) « Mont St-Michel » à St-MICHEL à 30 km / Lgg
Départ 13 h : 6 km - 2 h - dénivelé 100 m facile - (3 €)
Rdv : Place de l'église
Itinéraire : A64 - Cazères - Couladère - St-Michel (pas de goûter).
R.V : 17 h env.
Retour sur Longages - salle de l'association pour partager ensemble la Galette des Rois.

Mardi 13 janvier : préparation Aline et Jacqueline : (31) Cintagabelle à 25 km de Lgg
Départ 13 h : 11 km - 3 h - dénivelé 0 - facile (2,5 €)
Rdv : Place de la Mairie
Itinéraire : St-Sulpice - La Grâce-Dieu - Saverdun - Cintegabelle

Mardi 20 janvier : préparation Maïté et Mireille : (31) Castelnau-Picampeau à 28 km de Lgg
Départ 13 h : 7 km - 2 h 30 - dénivelé 150 m - facile - (3 €)
Rdv : parking de l'église de Castelnau
Itinéraire : A64 - sortie 24 - Lavelanet de Cges - Le Fousseret - l'Isle/Dodon - C.P.

Mardi 27 janvier : préparation Irène : (31) Les Coteaux d'Auterive à 26 km de Lgg
Départ 13 h : 8,200 km - 2 h 30 - dénivelé 160 m - Moyen - (2,60 €)
Rdv : prendre contact auprès de l'animateur pour le lieux de R.V
Itinéraire : Longages - Auterive - direction Grépiac et Auragne

FEVRIER 2015

Mardi 3 février : préparation Maïté et Françoise : (31) Forgues à 23 km de Lgg
13 h : 8 km - 2 h 30 - dénivelé 0 - facile (2,30 €)
Rdv : salle des fêtes de Forgues
Itinéraire : Rieumes - forgues

Mardi 10 février : préparation Nadette et Henri : (31) Arbas / Sentier de l'ours à 60 km de Lgg
Départ 13 h : 7 km - 2 h - dénivelé 150 m facile - (6 €)
Rdv : Place du village
Itinéraire : A64 - sortie St-Girons - Montsaunés - Mane - Arbas

Mardi 17 février : préparation Nadette et Henri : (31) Sabonnères à 20 km de Lgg
Départ 13 h : 8 km - 2 h 30 - dénivelé faible - facile - 80 % chemin goudronné (2 €)
Rdv : Place de l'église
Itinéraire : Rieumes - (direction Samatan) - Lahage - Sabonnères

Mardi 24 février : Journée Neige et/ou Raquette : Plateau de Beille et rando menée par Nadette à Lavernose : 8 km - R.V : Eglise de Lavernose

MARS 2015

Mardi 3 mars : préparation Aline et Jacqueline : (31) Puydaniel à 19 km de Lgg
Départ 13 h : 11 km - 3 h - dénivelé 120 m facile - (2€)
Rdv : parking du village
Itinéraire : St Sulpice / Leze - La Grâce Dieu - Pyudaniel

Mardi 10 mars : préparation Irène : (31) Mancioux « Sentier des belvédères des petites Pyrénées »
Départ 13 h : 8 km - 3 h 30 - dénivelé 214 m - moyen + à 35 km de Lgg
Rdv : devant la mairie de Mancioux (3,50 €)
Itinéraire : A64 - sortie Boussens - Mancioux

Jeudi 12 mars : Préparation des sorties du 2e trimestre 2015 - rdv au local à 19 h 30

Mardi 17 mars : préparation Maïté et Mireille : (31) Saiguède à 27 km de Lgg
Départ 13 h : 8,300 km - 2 h 30 - dénivelé 157 m cumulé - facile - (3 €)
Rdv : Place de la Mairie
Itinéraire : Rieumes - Ste-Foy-de-Peyrolière - D53B - Saiguède

Mardi 24 mars : préparation Nadette et Henri : (31) Montespan - Léoudary à 50 km de Lgg
Départ 13 h : 7 km - 2 h 30 - dénivelé 80 m - facile - 50 % chemin goudronné (5 €)
Rdv : parking Chapelle - École communale
Itinéraire : A64 - Montsaunès - Figarol (direction St-Gaudens) Montespan

Mardi 31 mars : préparation Maïté et Françoise : (32) Saramon à 49 km de Lgg
Départ 11 h : 11 km - 3 h - dénivelé 0 facile (5 €)
Pique-Nique
Rdv parking base de loisirs Saramon
Itinéraire : Rieumes - Samatan - Lombez - D626 - Saramon.

Avant l'effort, un bon échauffement sous le soleil, place de la Halle-Bibliothèque

Renseignements :
05 61 87 45 59 / 06 86 82 31 16

TENNIS

Le TC Longages grandit

L'Equipe dirigeante, lors d'une journée à Tépacap

Contacts :
C. VENOT 06 80 26 56 25
ou C. TORRESIN
06 83 84 31 86

La saison 2014/2015 s'annonce comme celle qui permettra au club de franchir une étape importante dans sa progression. En effet, le TC Longages va se doter, grâce à l'investissement de la municipalité d'un club-house, ce qui va donner les moyens nécessaires pour pouvoir accueillir encore plus de personnes. Un club-house, c'est un lieu de vie indispensable pour un club, un endroit convivial où les joueurs et non joueurs pourront se rencontrer, échanger.

Cela s'inscrit dans la continuité d'un club chaleureux, où il fait bon vivre, dont le symbole est notre valeureux septuagénaire Gérard Milly, toujours présent même lorsque le froid se fait sentir lors des entraînements nocturnes…

L'Ecole de tennis, toujours dirigée par le très pédagogue Cédric Vivian et par l'indispensable Céline Torresin, a encore plus de jeunes licenciés, et c'est très encourageant pour l'avenir

De plus, en début de saison, le président Christophe Venot avait organisé une journée détente au Tépacap de Rieumes afin de resserrer les liens entre joueurs.

Tous ces exemples, pour vous faire part de la bonne santé du club et vous encourager à nous rejoindre. Parce que le sport est vecteur de joie et de plaisir, le TC Longages vous invite à venir les partager tous ensemble, raquette en main.

Les lauréats du concours de juin dernier

ECOLE DE MUSIQUE

Temp'Ô... les notes qu'il faut

L'Association Temp'Ô est présente sur Longages depuis 2008 et depuis 2012 à Lavernose-Lacasse. Chaque année environ 75 élèves participent aux différents ateliers, cours, stages et animations pendant l'année scolaire et les vacances.

L'année 2014/2015 de Temp'Ô continue les activités et les projets en cours sur Longages et Lavernose-Lacasse :

– éveil musical (3-6 ans)
– éveil musical bébé (0-3 ans)(avec et sans parents)
– ateliers de guitare enfant et adulte (enfants et adultes)
– stages de guitare pour les confirmés et débutants (enfants et adultes)
– cours de piano avec solfège (enfants et adultes)

Nous animons aussi les ateliers d'éveil musical de touts petits dans les Crèches du Volvestre et pour les assistantes maternelles (RAM et associations) et, depuis cette année pour le Foyer Rural de Lavernose-Lacasse. Cette année nous avons débuté les animations hebdomadaires (d'éveil musical et de chant) dans les Écoles de Lavernose-Lacasse dans le cadre de nouveaux rythmes scolaires.

Chaque année Temp'Ô participe et propose des animations : le Téléthon, l'Arbre de Noël ou la Galette de Temp'Ô, les Lotos des Écoles et la Fête de fin d'année -Fête de la Musique.

Au mois de novembre cette année, l'équipe de Temp'Ô s'est renforcée lors de notre Assemblée Générale. Actuellement le nouveau conseil administration forme un groupe de travail actif sur la base du bénévolat qui complète notre petite équipe d'intervenants. Les idées proposées par nos élèves et leurs parents sont actuellement en cours de réalisation : visites chez un luthier, un facteur de piano, organisation de spectacles, audition dans une radio locale, création des t-shirts...

Nous pouvons accueillir d'autres personnes pour donner envie à pratiquer la musique dans une bonne ambiance, conviviale et studieuse à la fois.

Si vous avez des propositions, idées et envie de vous engager dans l'animation de notre association ou participer aux activités, contactez-nous pour nous rencontrer. Nous remercions aux deux Mairies et ses équipes qui nous soutiennes, Longages et Lavernose – Lacasse.

Vous pouvez consulter notre programme sur le blog :
http://tempo.asso31.over-blog.com

Mail :
assos.tempo@gmail.com
Tél : 06 77 16 22 33
(Ruben – coordinateur)

ASSOCIATION L.A.M.A - SECTEUR DE LONGAGES

Rétrospective 2014

Notre association œuvre bénévolement déjà depuis sept ans pour les assistantes Maternelles agréées et les enfants qu'elles accueillent. Cette année encore, notre équipe a reconduit toutes les activités manuelles, ludiques, motricité, sans oublier les intervenants pour la lecture, la poterie et le théâtre. Et n'oublions pas les goûters à thèmes pour le carnaval, la chandeleur, Pâques et les anniversaires.
Nous avons aussi reconduit les sorties, à la serre de Longages, à la ferme ''l'Âne Vert'' à Gratens, à l'école maternelle ainsi que la pizzeria de Longages. Dès les beaux jours les promenades reprennent, jeux extérieurs, cueillette d'œufs de Pâques et notre pique-nique de fin de saison.
Nous avons renouvelé notre petite représentation de chants à l'occasion du goûter annuel, la bourse aux jouets et tous articles 0/18 ans le 5 octobre et bien sur le passage du père Noël et ses ballotins.
Pour toutes nos activités, nous remercions les adhérentes, la municipalité et ses employés, les parents, nos partenaires associatifs, les bénévoles, Alexandra de la bibliothèque, les commerçants, l'école maternelle et la crèche de Longages.
Merci à tous pour vos dons de jouets et matériel petite enfance, qui profitent à tous les enfants de notre association.
Toutes nos activités sont à découvrir sur le site de la Mairie de Longages.
(Rubrique Éducation - Assistantes Maternelles - Association L.A.M.A)

Contact secteur Longages
Carine Monnac
06 65 23 30 42

Le sensations ressenties au toucher restent des moments-clé de la découverte

LES AMIS DE LONGAGES «SAUVEGARDE DU PATRIMOINE»

Des sorties toujours enrichissantes

L'Association Les Amis de Longages «Sauvegarde du Patrimoine» organisait sa deuxième sortie culturelle dans le Béarn. La ville de Pau et son magnifique château avait été retenue. Les participants ont été très nombreux, et pour cause : une balade panoramique en petit train dans le centre historique, une visite guidée du château, une escapade dans le Jurançon avec une visite en image des lieux et de l'histoire d'un vignoble réputé (Le Cru Lamouroux), une dégustation et un décor unique : les Pyrénées... Tout y était, même la chaleur !
Courant septembre, une sortie était organisée à Albi, en covoiturage. Au programe, le Musée de la Mode et Cordes-sur-Ciel
Mi-novembre c'est une visite à la Safranière de Bérat (chez Mme Safran) qui avait lieu, suivie d'un repas convivial au restaurant La Poule Rouge de Longages.
En décembre, quelques adhérents intéressés ont participé à une animation sur le thème de la mémoire, à Rieumes.
Donc un trimestre bien rempli.

Les membres de l'association en visite à la Safranière de Bérat, courant novembre

Contact : Aline Potard
2, rue du Château,
Longages. 06 31 21 96 44

FOOTBALL

Bienvenue aux U15

La catégorie U15 a vu le jour cette saison au sein de l' ASL , ceci grâce à l'entente avec les clubs voisins du Fauga et de St-Hilaire.
En effet l'effectif se compose de 24 joueurs issue des 3 clubs, l'équipe a donc démarré la saison en 2e division district et joue les matchs à domicile sur le terrain du Fauga. A ce jour, les résultats sont corrects pour un groupe totalement nouveau et composé essentiellement de 1re année (né en 2001).
N'hésitez pas à venir les encourager, prochain match au Fauga le 24 janvier à 15 h 00 contre l'équipe de Flourens.

Contact :
06 14 93 19 89 - 05 61 90 09 35
http://aslongagesfoot.footeo.com

HISTOIRE DE FOOT

Cette photo a été prise aux environs de 1945. Tous ont été reconnus sauf un, à vos albums de familles pour découvrir l'inconnu.
On attends vos infos. Merci d'avance

1er rang en bas à gauche
Robert Daressi / Joseph Trévisan (dit Youki) / Octave Besset
Devant : Alfred Besset / Jeannot Espin (dit Pinoche)

Derrière *entre les 2 Besset*
Antoine Laurent / Jeannot Besset / Gilbert Darraut / Marcel Rochetot

Debout
avec le chapeau Trinqué Achille / Rose Lahille / Pierre Delhom/ Jean Lahille / Estaque Etienne / Robert Dedieu / ???? (à l'arrière plan, avec le béret) / Jeannot Alibert / Marcel Costes / Hubert Verdier.

Recyclage et compostage devraient faire bon ménage

La Communauté de Communes Garone-Louge engage en ce début d'année une étude sur la valorisation de nos déchets et leur recyclage dans les meilleurs conditions. Outre le recyclage du verre, du carton et des plastiques qui est maintenant rentré dans les mœurs, il semble nécessaire d'aller plus loin et de permettre de diminuer notre masse de déchets domestiques quotidiens. Pour cela, un outil supplémentaire pourraît être utilisé : le compostage des matériaux organiques. Si ce projet vous intéresse et si vous avez déà une expérience dans ce type de projet, merci de prendre contact avec le Secrétariat de la Communauté de Communes Garonne-Louge : 05 61 98 04 87 - com-com-garonne-louge@orange.fr

Les bio-seaux et les composteurs, de tailles adaptés ont pour but de faciliter et rendre plus pratique le tri à la source et la pré-collecte de la fraction organique des déchets dans la cuisine mais aussi de permettre leur valorisation par compostage

ANIMAUX ERRANTS OU EN ÉTAT DE DIVAGATION

La notion d'animal errant ou en état de divagation

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les pouvoirs de police du maire

Un maire est habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux : au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code rural.

Le pouvoir de police générale du maire

Les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT habilitent le maire, à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation.

Le pouvoir de police spéciale du maire

Le Code rural confère au maire un pouvoir de police spéciale pour lutter encore plus efficacement contre le phénomène des animaux errants ou en état de divagation.

Les mesures de police spéciale à l'égard des chiens et des chats

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne)

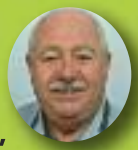

AU BUDGET 2015 du SDEHG, pour notre commune : L'enveloppe budgétaire du SDEHG pour notre commune en 2015 s'élèvera à un montant de 30 000 € avec une participation communale de 10 000 €. Ce budget permettra d'effectuer le renouvellement d'une cinquantaine de points lumineux anciens devenus obsolètes et renouvelés par des candélabres à ampoules de faible consommation.

Jean-François FEUILLERAC
Membre du comité syndical du SDEHG

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Nouveaux repères et nouvelles règles

En mars 2015, tous les électeurs seront appelés à voter pour renouveler les conseils départementaux.

Les élections cantonales, le Conseil général et ses conseillers changent d'appellation.

Désormais, il s'agit d'élections départementales, pour élire des conseillères et conseillers départementaux, qui formeront le conseil départemental. Le mode de scrutin des élections départementales a été modifié, afin de permettre une meilleure représentativité des femmes au sein des conseils départementaux. Donc, les électeurs voteront **dans chaque canton pour un binôme composé obligatoirement d'une femme et d'un homme.**

Parallèlement à la mise en place d'un binôme femme-homme de conseillers départementaux, le nombre de cantons a été revu et donc diminué pour ne pas augmenter le nombre d'élus total. Le nouveau découpage cantonal détermine des cantons plus grands. En Haute-Garonne, on compte désormais 27 cantons, au lieu de 53.

Notre canton est maintenant le canton N°1 (Auterive) et comprend les communes suivantes : Auribail, Auterive, Bax, Beaumont-sur-Lèze, Bois-de-la-Pierre, Canens, Capens, Carbonne, Castagnac, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lacaugne, Lafitte-Vigordane, Lagrâce-Dieu, Lahitère, Lapeyrère, Latour, Latrape, Lavelanet-de-Comminges, Longages, Mailholas, Marliac, Marquefave, Massabrac, Mauressac, Mauzac, Miremont, Montaut, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montgazin, Noé, Peyssies, Puydaniel, Rieux-Volvestre, Saint-Christaud, Saint-Julien-sur-Garonne, SaintSulpice-sur-Lèze, Salles-sur-Garonne.